

CETA : le LSAP tranchera mardi

Le Parti socialiste a décidé comme promis de jouer la carte de la transparence sur l'accord de libre-échange que l'UE compte conclure avec le Canada. Mardi soir, le LSAP va organiser un congrès extraordinaire à Strassen. Il reviendra à la base du parti de conforter son ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, qui mène les négociations sur le CETA au nom du gouvernement luxembourgeois.

Il sera intéressant d'observer quelle sera la position de l'aile gauche du LSAP, qui rejoint pour l'instant la position de l'OGBL et de bien d'autres syndicats, strictement opposés aux éléments contenus dans le CETA. Ils voient notamment les standards sociaux remis en question. Jean Asselborn rétorque lui qu'il s'agit d'un accord référence, qui serait le «meilleur qui n'a jamais été négocié». Les débats risquent donc d'être intenses mardi.

FISCALITÉ

Les syndicats chez le ministre

Lundi matin, OGBL et LCGB ont rendez-vous dans le bureau du ministre des Finances, Pierre Gramegna. Ils veulent obtenir des explications sur le passage de la réforme fiscale, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017, qui concerne les travailleurs frontaliers. Ces derniers pourraient être imposés dans la classe 1 (célibataires) et ce, quel que soit leur statut matrimonial. Les syndicats veulent entendre le ministre à ce sujet.

MOBILITÉ

Le CSV s'inquiète de l'arrivée d'Uber

Nos confrères du *Wort* ont annoncé dans leur édition de vendredi que la société américaine Uber, qui propose par le biais d'une application mobile un service de taxi privé, est en train de négocier, avec les autorités, son arrivée au Luxembourg. La société se heurterait toutefois encore à des «problèmes d'ordre juridique», comme l'indiquent aussi les députés Serge Wilmes et Laurent Mosar dans une question parlementaire. Ils demandent plus de renseignements au ministre du Développement durable.

Les élèves jouent les prolongations

Le ministre de l'Éducation nationale et les élèves ont trouvé, vendredi, un compromis pour l'organisation de la session d'examens en 2017. Un goût amer persiste pourtant.

Contrairement à ce qui avait été initialement prévu par le ministère de l'Éducation nationale, les élèves des classes terminales (1^{re} et 13^e) pourront bénéficier non plus de deux, mais bien de quatre jours de «congé» pour réviser leurs cours avant le début de la session d'examens. Malgré ce compromis, salué par la Conférence nationale des élèves (CNEL), l'ombre de l'accord signé l'été dernier à l'arraché entre le ministre et les syndicats d'enseignants continue de planer sur le nouveau calendrier des examens.

De notre journaliste David Marques

Le ministre de l'Éducation nationale, Claude Meisch, s'est efforcé vendredi de louer le bon climat de discussion avec les représentants de la Conférence nationale des élèves (CNEL) au sujet de la polémique déclenchée par un calendrier jugé trop serré en vue de la session d'examens de l'été 2017. Le timing initial, soumis par le ministère pour avis aux syndicats d'enseignants et aux directions des différents établissements de l'enseignement secondaire, ne prévoyait en effet que deux maigres jours de congé entre le der-

nier jour de classe et le début de la session d'examens proprement dite.

Dès mardi, la CNEL était montée au créneau pour dénoncer ce calendrier, provoqué par la décision du ministre de prolonger de deux semaines la durée des cours sur les classes terminales (1^{re} et 13^e). «Lors de la session d'examens de l'été dernier, les élèves ont encore disposé de neuf jours entre la fin des cours et le début de la session», avait notamment fait remarquer le représentant des élèves du pays dans un communiqué au ton très sec.

➤ Claude Meisch se justifie

Cette prolongation des cours de deux semaines est le fruit du compromis arraché à la dernière minute entre Claude Meisch et les syndicats d'enseignants à la fin du mois de juillet 2015. C'était le point final d'un sacré bras de fer, déclenché par l'annonce du gouvernement de ne plus vouloir rémunérer les heures non prestées par les enseignants dans les classes terminales.

Douze mois plus tard, ce compromis est qualifié de grand avantage,

pris dans l'intérêt des élèves. «Notre volonté a toujours été de permettre aux élèves de pouvoir mieux se préparer aux examens. Ils disposent de plus de temps pour réviser les matières, en présence de l'enseignant», s'est ainsi justifié le ministre de l'Éducation nationale, vendredi, à la sortie d'une heure et demie de négociations avec la CNEL.

Les nombreux va-et-vient des deux camps démontrent que la solution finalement actée n'a pas été facile à trouver. Une nouvelle fois, les élèves sont donc passés tout près de devoir payer la note pour un conflit entre ministère et enseignants. Lors de la rentrée 2015/2016, une grève a ainsi pu être évitée de justesse.

Tout cela laisse donc un goût amer, même si en fin de compte tout le monde est reparti satisfait, vendredi. Alors que Claude Meisch s'est félicité d'avoir «trouvé une solution qui est bien meilleure que le calendrier initialement prévu», le président de la CNEL, Max Bintener, a affirmé être «très content qu'on ait trouvé un accord qui en fin de compte va profiter à l'élève». «Maintenant, on va pou-

voir garantir aux élèves la chance de passer une session d'examens équitable», a-t-il encore ajouté.

«Au départ, on avait aussi l'impression qu'on risquait de devoir payer les pots cassés. Ce cas démontre qu'on doit réfléchir à mieux organiser la communication entre le ministère et les élèves. Il faut qu'on soit mieux intégrés dans ce genre de discussions et de décisions. Cela nous permettra d'éviter ce genre de couacs», lance encore Max Bintener. Cet appel semble avoir été entendu par le ministre, qui a annoncé vendredi, qu'à l'avenir, il serait envisageable d'impliquer dès le départ la CNEL dans l'élaboration des calendriers d'examens.

La fin de la récréation a donc sonné. Du moins, pour l'instant...

Les contours de la session

➤ Lors des deux semaines qui suivent les vacances de Pâques, les lycées auront l'obligation de ne plus prévoir de devoirs de classe autres que ceux concernant les langues vivantes. Cela doit permettre aux élèves de préparer au mieux leurs examens oraux, organisés dans cette même période.

➤ Deux jours de «congé» supplémentaires sont accordés aux élèves avant le début de la session d'examens, à savoir le lundi 22 et le mardi 23 mai. Avec le week-end qui précède, ils auront quatre jours pour finaliser la révision de leurs cours. Lors de ces deux jours, les enseignants devront être à disposition des élèves si ces derniers ont encore des questions concernant l'un ou l'autre cours.

➤ La session proprement dite va s'ouvrir un jour plus tôt que prévu, à savoir le mercredi 24 mai, la veille du jour férié du 25 mai (Ascension). Ce jour d'examen supplémentaire permettra d'éviter aux élèves de devoir passer deux examens sur une même journée.



Le ministre Claude Meisch et le président de la CNEL, Max Bintener, sont sortis satisfaits de leur réunion de concertation. La communication entre ministère et élèves doit cependant encore s'améliorer, dit la CNEL.

Consultation pour la révolution

Vendredi a été annoncée une procédure de consultation sur le thème de la troisième révolution industrielle.

Le gouvernement, représenté par le Premier ministre, Xavier Bettel, le ministre de l'Économie, Étienne Schneider, le ministre du Travail, Nicolas Schmit, et la secrétaire d'État Francine Closener, a eu un échange de vues avec les partenaires sociaux au château de Senningen au sujet de l'étude «The Third Industrial Revolution Strategy» lancée en 2015. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie économique plus durable, le ministère de l'Économie, la Chambre de commerce et IMS Luxembourg ont conjointement lancé cette étude réalisée en collaboration avec l'économiste américain Jeremy Rifkin.

Le gouvernement a informé les partenaires sociaux sur les enjeux de la «troisième révolution industrielle» en matière d'emploi ou de travail. Le gouvernement a aussi

rappelé la participation du Luxembourg aux réflexions menées au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT) portant sur les conséquences de l'évolution technologique. Après la présentation de l'étude stratégique de «troisième révolution industrielle» en novembre, le gouvernement procédera à une consultation des principaux organismes et institutions comme le Conseil économique et social, le Conseil supérieur pour un développement durable ainsi que de certaines organisations représentant la jeunesse, comme le Parlement des jeunes. Finalement, un débat de consultation sera organisé à la Chambre des députés au sujet de l'étude. Depuis le début des travaux, plus de 300 acteurs socio-économiques se sont déjà impliqués activement dans le processus participatif.

Douze millions pour la cohésion

Le programme «mateneen» est un des plus ambitieux d'Europe.

En un peu moins d'un an, l'Europe de secours Grande-Duchesse-Charlotte est devenue un acteur majeur, quoique discret, de la vie culturelle et sociale au Grand-Duché.

«Identifier et combler les besoins non couverts au sein de notre société», c'est autour de cette devise aussi longue qu'ambitieuse que cet établissement public, soumis à la tutelle du ministère d'État, vient également de présenter vendredi les projets financés dans le cadre de l'initiative «mateneen» (ensemble), programme doté de plus de douze millions d'euros, destiné à soutenir l'accueil, la solidarité et l'intégration des réfugiés au Luxembourg.

Sur les projets soutenus (plus de 80), plusieurs sont déjà opérationnels. Vendredi devait marquer le «coup d'envoi officiel» du programme, comme l'a expliqué Pierre Bley, président de l'Œuvre, lors de son allocution, pour qui les projets financés devront «sensibiliser et fé-

dérer» la société en «fortifiant les dynamiques qui existent déjà».

➤ Une aide qui n'exclut pas les résidents

Parmi les projets évoqués, on trouve Digital inclusion, association qui s'est donné pour mission de recycler des ordinateurs d'occasion pour les mettre à la disposition des demandeurs d'asile ou réfugiés. Le projet Connections, de l'association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), a pour but de préparer les réfugiés à la vie professionnelle. «Co-habit'Age» œuvre quant à elle dans la promotion de nouvelles formes d'habitat partagé (entre générations, résidents, réfugiés).

Comme l'a rappelé le Premier ministre, Xavier Bettel, dans son discours, en présence la Grande-Duchesse et devant un parterre composé de dignitaires de la vie politique et d'acteurs du terrain : «Notre force au Luxembourg consiste à

nous ouvrir aux autres.» Jean Feith, membre du conseil d'administration de l'Œuvre, a estimé que la crise migratoire était sans doute «le plus grand défi depuis la Seconde Guerre mondiale», par ailleurs «première mission de l'Œuvre» née en 1945. L'objectif du programme «mateneen» ne viserait d'ailleurs pas uniquement les réfugiés, comme l'a précisé Jean Feith, ainsi, dans le domaine du logement, les projets s'adressent à «tous les résidents».

La hauteur des financements peut varier, en fonction des projets, de 1 500 à 2 400 000 euros. Comme l'a expliqué Martine Neyen, gestionnaire des appels à projets, en 2016 environ 2,8 millions ont été débouqués, principalement dans les secteurs du logement, de la santé et du soutien psychologique, dans les domaines de l'éducation, de la formation et, surtout, dans celui de la culture.

Frédéric Braun